



## AUTORISATION DE TRAITER LES DONNÉES MÉDICALES

La loi nous oblige à vous demander explicitement l'autorisation de traiter vos données médicales (ou celles de la personne qui vous représente) si cela est nécessaire pour traiter ce sinistre.

En remplissant et en signant ce document vous nous autorisez à traiter vos données médicales.

Vous acceptez de demander à votre médecin les déclarations médicales qui pourraient être nécessaires à la constatation et à l'évaluation des dommages corporels.

*Important: si vous ne nous autorisez pas à traiter vos données médicales, nous ne pouvons PAS les traiter ! Cela signifie que nous ne pouvons pas réclamer d'indemnisation pour vos dommages corporels.*

### **Que faisons-nous ?**

Nous sécurisons les données médicales avec des mesures poussées et seules les personnes compétentes traitent ces données dans la plus grande confidentialité.

Nous ne communiquons les données à d'autres parties que si cela est nécessaire pour le traitement de votre sinistre. Nous pouvons communiquer ces données à vous ou à une personne qui vous représente légalement (par exemple un tuteur, un avocat, un médecin).

Nous pouvons communiquer ces données à d'autres parties si celles-ci peuvent ou doivent les connaître. Par exemple aux autorités compétentes, à d'autres entreprises d'assurances, aux mutualités, aux réassureurs ou leurs représentants qui traitent aussi le sinistre et à d'autres parties avec lesquelles nous avons des contrats en tant que responsable, afin de traiter les données dans le respect de la législation en vigueur.

Si nous communiquons vos données à des parties dans des pays tiers hors de l'UE, nous respecterons strictement les mesures de sécurisation imposées par la législation belge et la réglementation de l'UE.

Nous conservons vos données aussi longtemps que cela est nécessaire pour le traitement du sinistre dans lequel vous avez été impliqué.

### **Donnez votre autorisation ci-dessous:**

|                              |      |
|------------------------------|------|
| Nom et prénom du soussigné : |      |
| Adresse :                    |      |
| Qualité : (1)                |      |
| Téléphone:                   | GSM: |
| Adresse courriel :           |      |

Fait à .....le ... / ... / .....

Signature (1)

(1) Si la victime ne signe pas elle-même ce document, une autre personne peut le signer à sa place. Cette personne doit cependant indiquer la raison ainsi que sa qualité (par exemple tuteur, avocat, médecin).



## **Vos droits**

Vous pouvez retirer à tout moment votre autorisation. Ceci n'a aucune influence sur le traitement des données avant son retrait. Nous pouvons dans ce cas aussi continuer à traiter ces données, même si nous n'avons pas votre autorisation, s'il s'agit du traitement de données personnelles que vous avez divulguées vous-même et - le traitement est nécessaire pour introduire, exercer ou étayer une action en justice.

Vous pouvez consulter vos données personnelles et les faire corriger, compléter, modifier ou supprimer lorsqu'il y a une raison à cela.

## **Plus d'informations?**

Si vous voulez connaître précisément vos droits et les limitations légales lors du traitement de données médicales et autres données personnelles, nous vous invitons à consulter notre politique en matière de vie privée sur notre site Web [www.euromex.be](http://www.euromex.be). Vous y trouverez des informations actuelles vous expliquant comment exercer vos droits. Nous pouvons aussi vous remettre une version papier de notre politique en matière de vie privée.

## **Coordonnées du responsable du traitement**

Si vous avez une plainte ou des questions portant sur le traitement de vos données personnelles, n'hésitez pas à envoyer une lettre ou un courriel au Data Protection Officer d'Euromex:

Euromex NV  
Data Protection Officer  
Prins Boudewijnlaan 45  
2650 Edegem  
[privacy@euromex.be](mailto:privacy@euromex.be)

## **Vous avez le droit de porter plainte**

Si vous estimez que le traitement des données ne se fait pas dans le respect des lois et des règles en vigueur, vous pouvez porter plainte auprès de l'Autorité chargée de la protection des données.